

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE**

## **SEANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019**

Membres en exercice : 09

Membres présents : 09

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 04 octobre à 20 heures 30, sur convocation du 27 septembre, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Messieurs Frédéric SERRE, René CHIVRACQ, Laurent RIVET, et Romain LEJARD  
Roger LEUCART, Mesdames Dominique THIERY Laetitia CHAUVEAU

Secrétaire de séance : M René CHIVRACQ

Le procès- verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération concernant le Fonds de Solidarité Logement. Le conseil donne son accord.

### **Décision modificative budget Eau**

Monsieur le maire informe qu'il faut abonder l'article 701249 au lieu de l'article 6378 dans le budget Eau afin de pouvoir payer l'Agence de l'Eau. Après avoir entendu cet exposé le conseil, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Article 6378 : - 4021

Article 701249 : + 4021

### **Subvention au Fonds de Solidarité Logement**

Le Conseil départemental sollicité la commune pour une subvention au titre de la Solidarité Logement. M le Maire rappelle que la commune n'a jamais alloué de subvention.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas allouer de subvention a ce fonds.

### **Avancement des travaux**

M le Maire expose que le terrassement ainsi que le terrain de boules sont réalisés. La construction du City Parc débutera lundi 07 octobre, prévision de la durée des travaux : 1 semaine.

M le Maire rappelle que c'est l'entreprise TP 28 qui a réalisé le terrassement et le terrain de boules.

Il restera à faire l'engazonnement sur les abords du city et du terrain de boules. M Leucart demande pourquoi l'allée en enrobée est-elle peu large. M le Maire répond que c'est pour éviter la circulation des voitures. L'allée a une largeur d'1 mètre, largeur suffisante pour un fauteuil ou une poussette.

M le Maire demande l'avis du conseil pour aménager l'espace. Les conseillers proposent 2 bancs entre le terrain de boules et le city ainsi qu'une table de pique-nique (emplacement non défini). M le Maire propose la plantation d'une haie champêtre pour couper le vent. Mme Thiery demande des arbustes avec des fleurs. Le conseil évoque aussi la plantation d'arbre pour faire de l'ombre. Le conseil laisse M le Maire choisir l'essence des arbres et arbustes.

## **Emprunt City Parc**

M le Maire expose les propositions des banques

Crédit Agricole

Prêt à court terme 2 ans : Montant 42 000€ -Taux 0.33% -Frais de commission 50€- Total 42 138.60

Prêt à moyen terme 15 ans Montant 35 000€ Taux 0.79% Frais de commission 40€ échéance annuelle 2483.51€

Les prêts ne sont pas dissociables.

Caisse D'Epargne

Prêt à court terme 2 ans : Montant 42 000€ Taux 0.37% Frais de commission 75€ Total 42 310.80€

Prêt à moyen terme 15 ans : Montant 35 000€ taux 0.58% Frais de commission 75€

Les prêts ne sont pas dissociables.

Après avoir examiné les propositions, le conseil municipal opte à l'unanimité pour la proposition de la caisse d'épargne puisque c'est la proposition qui opte pour un taux à 0.58% au lieu de 0.79 sur le prêt à long terme.

Il est cependant demandé de faire une négociation pour que le remboursement anticipé soit possible et sans frais.

M le Maire, une fois la négociation faite, est autorisé à signer tous les documents nécessaires à ce prêt.

## **Tilleul Cour de la Maire**

Monsieur le maire informe que les travaux fait pour l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en mairie sont abimés par les racines du tilleul de la cours de la mairie. Les murs de ceinture subissent aussi la pression des racines. La dégradation de la couche d'enrobé est visible au niveau des marches et devant la fenêtre de la mairie.

M Huard pense que l'abatage de l'arbre va être difficile pour les habitants de la commune. M Rivet répond que la commune va planter des arbres au niveau du city ainsi que des haies. De plus il n'est pas interdit de planter un autre arbre.

Mme Chauveau demande si c'est le même cas pour les marronniers, la réponse est oui mais il est plus urgent d'abattre le tilleul car c'est lui qui fait plus de dégâts.

M le Maire demande à chaque conseiller de s'exprimer sur le sujet. Mesdames Chauveau et Thiery trouvent dommage de l'abattre mais reconnaissent leurs subjectivités. Les autres conseillers sont plus rationnels et propose de l'abattre mais de planter un autre arbre pour éviter que la cours de la mairie soit 'nue'.

M le maire est autorisé à demander des devis pour abattre le tilleul et pour élaguer les marronniers.

## **Présentation de Panneau Pocket**

M le Maire expose le principe de « Panneau Pocket ». Il s'agit d'une application gratuite qui permet à la commune d'envoyer des alertes en cas de coupure d'eau, problème de transport scolaire etc. cette application peut aussi servir pour de l'information en générale. Le cout pour la mairie est de 130€ par an. Mme la secrétaire explique que les communes de Landelle et Friaize l'utilisent.

Au vu du cout, le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion à ce service.

## **Programme du 11 Novembre**

M le Maire informe qu'il y a cette année 53 bénéficiaires pour le repas, 2 colis pour couples et 10 colis pour personnes seules. Il souligne aussi que dans les invitations qui seront distribuées, il est notifié que les personnes devront être autonomes pour le repas. Pour la personne en maison de retraite qui ne pourra pas venir, un soin lui sera offert.

M le Maire propose 2 menus de la Table des Canots a Courville sur Eure, un menu à 20€ et un menu à 25€. A la lecture des menus, le conseil valide le menu à 25€ composé de

Kir  
Saumon fumé  
Trou normand  
Joue de porc aux deux moutardes  
Légumes  
Assiette de fromage  
Mousse au chocolat  
Café  
Vin

## **Arbre de Noel**

La date de l'arbre de Noël est arrêtée au dimanche 08 décembre à 15H

## **Compteurs d'Eau**

M le Maire revient sur la prise de compétence de la distribution eau par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche au 01 janvier 2020. L'unanimité des communes a voté contre ce délai mais a opté pour une prise de compétence au 01 janvier 2026. Apparemment le législateur revient sur sa position et débattre cet automne pour une compétence sécable avec une possibilité de prise de compétence au 01 janvier 2026. De ce fait M le Maire sollicite l'avis des conseillers pour savoir si la commune continue son programme de déplacement des compteurs d'eau. Le conseil donne son accord à l'unanimité. M le Maire demandera des devis.

## **Radars pédagogique**

M le Maire présente le premier relevé du radar pédagogique situé à La Crapotière. Les données sont du 23 août au 22 septembre. La vitesse moyenne est de 38.2 kilomètre/heure. Le conseil demande ou sont installés les autres poteaux. M le Maire informe qu'ils sont à La Touche-Villeneuve-Le Puits- Entrée de Fruncé

## **Informations et Questions diverses**

- M le Maire informe que certains administrés ont été désignés par le Ministère de la cohésion des territoires pour participer à une enquête sur le logement. Cette enquête a un caractère obligatoire et débutera au 4 trimestre 2019 et finira courant 2020.
- PLUI : M le Maire présente la cartographie du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Seul le bourg et le hameau le Puits sont en zone constructible. L'ensemble des autres hameaux auront la possibilité de faire des extensions ou de construire des annexes mais avec la contrainte du pourcentage de la surface habitable existante : exemple : maison de 100m<sup>2</sup> existante : annexe ne dépassant pas 40% de la surface existante. Attention le chiffre de 40% est aléatoire.

Mme de La Raudière a demandé lors du conseil communautaire du 23 septembre un avenant au règlement. Elle souhaite que soit notée la directive paysagère sur les zones constructibles et non constructible. Une enquête publique sera engagée entre mi-décembre et mi-janvier. Il sera demandé aux administrés de venir inscrire leurs doléances.

- Interconnexion M le Maire informe que des travaux d'interconnexion sera fait entre Saint Denis des Puits-Le Thiéulin et Friaize
- Zone de Grande Capacité. Une entreprise est en train d'acheter 64 hectares sur la zone industrielle de grande capacité à Illiers Combray. Cette entreprise envisage de venir s'implanter en 2021.
- Cabine Télémédecine Visite de la cabine télémédecine Lundi 07 Octobre à Le Favril. Ce service est pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Après un tour de table, plus de question à l'ordre du jour la séance est levée à 23h00